

**Décision n°2025-71 portant délégation de signature pour les cadres
de la Direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation
de l'Institut Agro Rennes-Angers**

**Le directeur de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques,
agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers)**

- Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;
- Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 2025 portant nomination de Monsieur Romain Jeantet en qualité de directeur de l'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers) à compter du 1er septembre 2025 ;
- Vu la décision n°2025-024-IA du 28 août 2025 portant délégation de pouvoir et délégation de signature de Madame Anne-Lucie Wack, directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) à Monsieur Romain Jeantet, directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Vu le contrat de travail à durée indéterminée portant nomination de Madame Isabelle De Caével en qualité de directrice des formations, de la vie étudiante et de l'orientation de l'Institut Agro Rennes-Angers à compter du 13 juin 2022 ;
- Vu l'avis favorable de la directrice générale ;

Décide

Article 1 – Champ d'application de la délégation de signature en matière de budget

Dans le cadre de ses attributions et compétences, délégation de signature est accordée à Madame Isabelle De Caével à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers agissant en qualité d'ordonnateur secondaire, dans le cadre limité à l'exécution du budget alloué à la direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation, dans la limite à 4.000 euros hors taxes par bon de commande :

- En matière de dépense : engagement de la dépense (bon de commande, ordre de mission ponctuel en France métropolitaine, lettre d'invitation pour une personne extérieure à l'école, état de frais de déplacements) dans le respect de la politique d'établissement en matière d'achat public, certification du service fait pour les factures et les avoirs ;
- En matière de recette : commande de ventes, acte relatif à l'établissement des factures et réduction des factures de vente, la liquidation des encaissements.

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, délégation de signature est accordée à :

- Madame Isabelle Chrétien, responsable du service alternance et formation continue
- Monsieur Rémi Gardet, responsable du domaine pédagogique et expérimental
- Madame Bénédicte Gohard et Madame Stéphanie Lebon, directrices adjointes DFVEO et responsables du pôle vie étudiante
- Madame Séverine Salaud, responsable administrative et budgétaire

à l'effet de signer les actes financiers listés ci-dessus et dans les mêmes limites posées pour la directrice des formations, de la vie étudiante et de l'orientation.

Article 2 – Champ d'application de la subdélégation de signature

Dans le cadre de ses attributions et compétences, subdélégation de signature est accordée à Madame Isabelle De Caemel, directrice des formations, de la vie étudiante et de l'orientation de l'Institut Agro Rennes-Angers à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers les actes dans les domaines suivants :

- En qualité de responsable de service pour les personnels relevant de son autorité :
 - Les fiches de poste ;
 - Les fiches horaires de service ;
 - Les autorisations de congés et d'absence de courte durée ;
 - Les entretiens professionnels ;
 - Les actes relatifs aux missions dans le respect de la politique d'établissement en matière de déplacements : autorisation d'absence pour un déplacement sur le territoire national, ordre de mission en France métropolitaine, autorisation d'utilisation d'un véhicule de service ou personnel, location d'un véhicule.
- En matière de gestion de la formation de l'école :
 - les actes relatifs à l'organisation des enseignements ;
 - les actes sans incidence financière relatifs à la scolarité des usagers inscrits dans l'établissement pour une formation suivies dans l'école ;
 - les actes relatifs aux processus d'admission dans une formation suivie dans l'école ;
 - les autorisations de déplacement de sorties ou de voyages d'études, sur le territoire national et à l'étranger, et les autorisations d'absence des usagers inscrits dans l'établissement pour une formation suivie dans l'école ;
 - les autorisations de stage à l'étranger nécessitant un visa du fonctionnaire sécurité défense de l'établissement en fonction des pays faisant l'objet de recommandations du Ministère des affaires étrangères selon les zones de vigilance déterminées par ce dernier ;
 - les conventions de formation initiale et continue des étudiants et stagiaires dans le respect des tarifs en vigueur ;
 - les actes relatifs aux enseignements effectués dans le cadre des lettres d'engagement de vacataires et des contrats de vacations ;
 - les conventions de stage et de césure tutorée des étudiants ;
 - les conventions de suspension temporaires d'études pour une période de césure ;
 - les conventions d'accueil de stagiaires qui sont étudiants inscrits dans d'autres établissements.

Article 3 – Champ d'application de la subdélégation de signature pour le service scolarité

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, subdélégation de signature est accordée à Monsieur François Boulanger, responsable du service scolarité, et Madame Alice Maurin, adjointe au responsable du service de la scolarité à la direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation de l'Institut Agro Rennes-Angers à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers les actes dans les domaines suivants :

- En qualité de responsable de service pour les personnels relevant de leur autorité directe :
 - Les fiches de poste ;
 - Les fiches horaires de service ;
 - Les autorisations de congés et d'absence de courte durée ;
 - Les entretiens professionnels ;
 - Les actes relatifs aux missions dans le respect de la politique d'établissement en matière de déplacements : ordre de mission ponctuel sur le territoire national, autorisation d'utilisation d'un véhicule de service ou personnel, location d'un véhicule.
- En matière de gestion de la scolarité de l'école :
 - les autorisations de déplacement de sorties ou de voyages d'études, sur le territoire national et à l'étranger, et les autorisations d'absence des usagers inscrits dans l'établissement pour une formation suivie dans l'école ;
 - les autorisations de stage à l'étranger nécessitant un visa du fonctionnaire sécurité défense de l'établissement en fonction des pays faisant l'objet de recommandations du Ministère des affaires étrangères selon les zones de vigilance déterminées par ce dernier.
 - Les attestations et certificats relatifs à la scolarité ou aux stages des apprenants dont les conventions de stages.

En cas d'absence de Monsieur Boulanger, il est accordé cette subdélégation dans les mêmes conditions à Madame Bénédicte Gohard pour le campus d'Angers.

Article 4 – Champ d'application de la subdélégation de signature pour le service orientation, stages et accompagnement vers l'emploi

Dans le cadre de ses attributions et compétences, subdélégation de signature est accordée à Madame Marie Lelièvre, responsable du service orientation, stages et accompagnement vers l'emploi à la direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation de l'Institut Agro Rennes-Angers à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers les actes dans les domaines suivants :

- En qualité de responsable de service pour les personnels relevant de son autorité directe :
 - Les fiches de poste ;
 - Les fiches horaires de service ;
 - Les autorisations de congés et d'absence de courte durée ;
 - Les entretiens professionnels ;
 - Les actes relatifs aux missions dans le respect de la politique d'établissement en matière de déplacements : autorisation d'absence pour un déplacement sur le territoire national, ordre de mission en France métropolitaine, autorisation d'utilisation d'un véhicule de service ou personnel, location d'un véhicule.
- En matière de gestion de l'activité confiée :
 - les lettres d'invitation d'une personne ou personnalité extérieure (désigné également lettres d'engagement) dans le cadre de missions effectuées pour le compte de l'école.

Article 5 – Champ d'application de la subdélégation de signature pour le service alternance et formation continue

Dans le cadre de ses attributions et compétences, subdélégation de signature est accordée à Madame Isabelle Chrétien, responsable du service alternance et formation continue à la direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation de l'Institut Agro Rennes-Angers à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers les actes dans les domaines suivants :

- En qualité de responsable de service pour les personnels relevant de son autorité directe :
 - Les fiches de poste ;
 - Les fiches horaires de service ;
 - Les autorisations de congés et d'absence de courte durée ;
 - Les entretiens professionnels ;
 - Les actes relatifs aux missions dans le respect de la politique d'établissement en matière de déplacements : autorisation d'absence pour un déplacement sur le territoire national, ordre de mission en France métropolitaine, autorisation d'utilisation d'un véhicule de service ou personnel, location d'un véhicule.
- En matière de gestion de l'activité confiée :
 - les lettres d'invitation d'une personne ou personnalité extérieure (désignées également lettres d'engagement) dans le cadre de missions effectuées pour le compte de l'école,
 - les conventions de formation ;
 - les certificats de réalisation, convocations en formation, conventions de stage, offre chiffrée et autres documents relevant du périmètre de la formation continue.

Article 6 – Champ d'application de la subdélégation de signature pour le pôle vie étudiante

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, subdélégation de signature est accordée à Madame Bénédicte Gohard et Madame Stéphanie Lebon, responsables du pôle vie étudiante à la direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation de l'Institut Agro Rennes-Angers à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers les autorisations de déplacement de sorties ou de voyages d'études, sur le territoire national et à l'étranger, et les autorisations d'absence des usagers inscrits dans l'établissement pour une formation suivie dans l'école.

Article 7 – Champ d'application de la subdélégation de signature pour le pôle langues et cultures

Dans le cadre de ses attributions et compétences, subdélégation de signature est accordée à Madame Bénédicte Gohard responsable du pôle langues et cultures à la direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation de l'Institut Agro Rennes-Angers à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers les actes dans le domaine suivant :

- En qualité de responsable de service pour les personnels relevant de son autorité directe :
 - Les fiches de poste ;
 - Les fiches horaires de service ;
 - Les autorisations de congés et d'absence de courte durée ;
 - Les entretiens professionnels ;
 - Les actes relatifs aux missions dans le respect de la politique d'établissement en matière de déplacements : autorisation d'absence pour un déplacement sur le territoire national, ordre de mission en France métropolitaine, autorisation d'utilisation d'un véhicule de service ou personnel, location d'un véhicule.

Article 8 – Champ d'application de la subdélégation de signature pour le centre d'appui à la pédagogie

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, subdélégation de signature est accordée à Madame Christine Vandenkoornhuyse, responsable du centre d'appui à la pédagogie, ainsi qu'à son adjoint Monsieur Gabriel Jalam et Monsieur Rémi Gardet, responsable du domaine pédagogique et expérimental, à la direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation de l'Institut Agro Rennes-Angers à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers les actes suivants pour les personnels relevant de leur autorité directe :

- Les fiches de poste ;
- Les fiches horaires de service ;
- Les autorisations de congés et d'absence de courte durée ;
- Les entretiens professionnels ;
- Les actes relatifs aux missions dans le respect de la politique d'établissement en matière de déplacements : autorisation d'absence pour un déplacement sur le territoire national, ordre de mission en France métropolitaine, autorisation d'utilisation d'un véhicule de service ou personnel, location d'un véhicule.

Article 9 – Champ d'application de la subdélégation de signature pour le pôle administratif et budgétaire

Dans le cadre de ses attributions et compétences, subdélégation de signature est accordée à Madame Séverine Salaud, responsable du pôle administratif et budgétaire de la direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation de l'Institut Agro Rennes-Angers à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers les actes suivants pour les personnels relevant de son autorité directe :

- Les fiches de poste ;
- Les fiches horaires de service ;
- Les autorisations de congés et d'absence de courte durée ;
- Les entretiens professionnels ;
- Les actes relatifs aux missions dans le respect de la politique d'établissement en matière de déplacements : autorisation d'absence pour un déplacement sur le territoire national, ordre de mission en France métropolitaine, autorisation d'utilisation d'un véhicule de service ou personnel, location d'un véhicule.

Article 10 – Subdélégation

Toute subdélégation est prohibée.

Article 11 – Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle De Caemel, délégation de signature et subdélégation de signature sont accordées à ses adjointes, Mesdames Bénédicte Gohard et Stéphanie Lebon, à l'effet de signer dans les mêmes limites posées pour la directrice des formations, de la vie étudiante et de l'orientation, l'ensemble des actes listés ci-dessus.

Article 12 – Date d'effet – Durée

La présente délégation prend effet le 1^{er} septembre 2025.

Article 13 – Modalités de signature

Madame Isabelle De Caemel, et le cas échéant Mesdames Bénédicte Gohard et Stéphanie Lebon, peuvent utiliser deux formats pour la signature : manuscrite dont le spécimen est donné ci-dessous ou électronique suivant l'outil mis en œuvre à l'Institut Agro Rennes-Angers.

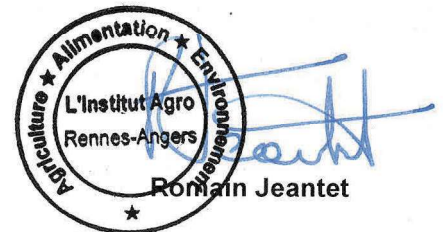
Article 14 – Publication

La présente décision est publiée sur le site internet de l'Institut Agro Rennes-Angers dans la rubrique actes réglementaires.

Article 15 – Exécution

Le secrétariat général de l'Institut Agro Rennes-Angers est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 1^{er} septembre 2025



Cette décision peut faire, dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication, l'objet d'un recours :

- soit gracieux ou hiérarchique,
- soit contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux peut être formé dans le délai de deux mois :

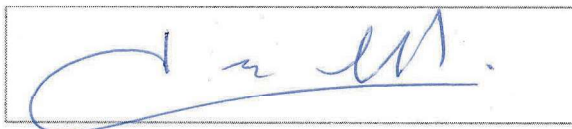
- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique,
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'administration en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Signature manuscrite du délégataire / subdélégataire servant de spécimen

François Boulanger

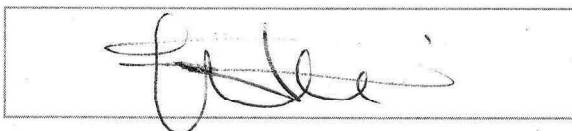
Signature manuscrite du délégataire / subdélégataire servant de spécimen

Isabelle De Caevel



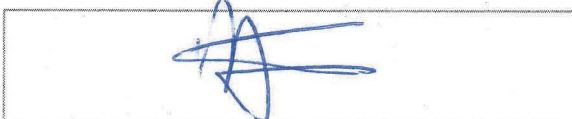
Signature manuscrite du délégataire / subdélégataire servant de spécimen

Isabelle Chrétien



Signature manuscrite du délégataire / subdélégataire servant de spécimen

Rémi Gardet



Signature manuscrite du délégataire / subdélégataire servant de spécimen

Bénédicte Gohard



Signature manuscrite du délégataire / subdélégataire servant de spécimen

Gabriel Jalam



Signature manuscrite du délégataire / subdélégataire servant de spécimen

Stéphanie Lebon



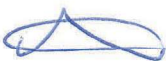
Signature manuscrite du délégataire / subdélégataire servant de spécimen

Marie Lelièvre



Signature manuscrite du délégataire / subdélégataire servant de spécimen

Alice Maurin



Signature manuscrite du délégataire / subdélégataire servant de spécimen

Séverine Salaud



Signature manuscrite du délégataire / subdélégataire servant de spécimen

Christine Vandenkoornhuyse

